Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

DESCRIPTIF PROJET

Appel à projets Collecte 2025

Mesures d'accompagnement pour la collecte des emballages et papiers graphiques

Nom et code CL de la collectivité porteuse du projet

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20251114-DL2025-0256-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Notice d'utilisation et chapitres

2 zones sont reconnaissables sur les diapositives :

Zone d'instructions CITEO

Zone de réponse du candidat

Consignes générales
Synthèse des leviers de la candidature
Présentation du territoire
Etat des lieux et diagnostic
Eléments globaux du projet
Pilotage du projet
Levier 1 : Améliorer les performances de collecte
Levier 2 : Améliorer le captage des cartons et fibreux des ménages
Levier 3 : Baisser le taux de refus en entrée de centre de tri
Levier 4 : Améliorer les coûts du verre et ses performances
Levier 5 : Etudes et concertation portant sur la Tarification incitative et/ou Redevance spéciale incitative
Levier 6 : Déploiement Tarification incitative

Consignes générales

1. Les candidats sont invités à lire avec attention le Cahier des charges de l'Appel à projets Collecte 2025

2. Le présent document sous format PowerPoint est une **pièce obligatoire** à remplir du dossier de candidature pour l'Appel à projets Collecte 2025 de Citeo/Adelphe.

3. Des éléments sont à complétés dans le fichier Excel **: Appel à projets Collecte 2025 Candidature.xlsx**

4. Les candidats sont invités à être synthétiques dans les réponses fournies.

5. Toutes les populations fournies doivent s'appuyer sur les chiffres **INSEE 2021** (populations municipales).

6. Les candidats porteront attention que certaines réponses seront limitées en nombre de slides (la précision du nombre de slide maximum est indiquée pour les réponses concernées).

7. La slide de réponse candidat ci-après peut être utilisée et dupliquée pour répondre.

Réponse du candidat

Réponse du candidat :

Détails des éléments à compléter pour la candidature et supports

Pour chaque étape de votre candidature, vous trouverez ici les éléments attendus ainsi que l'indication de leur emplacement, soit dans le PowerPoint, soit dans l'Excel de candidature

Section du dossier de candidature	Eléments attendus	Où ?	Lien cliquable PPT
Projet Technique	Décrivez votre projet, décrivez les caractéristiques et spécificités du territoire, l'analyse de la situation actuelle, précisez les objectifs poursuivis par le projet		A partir de cette slide Cliquer ici
Pilotage et indicateurs	Expliquez comment le projet sera géré et piloté au sein de votre structure, indiquez les critères pour mesurer les résultats du projet.		A partir de cette slide Cliquer ici
	Décrivez les équipements utilisés et leur nombre (bacs, PAV etc.)		-
Description des leviers	Décrivez les actions prévues, leur périmètre et la méthodologie de mise en œuvre		A partir de cette slide Cliquer ici
Communication	Décrivez les actions de sensibilisation prévues pour informer et mobiliser vos habitants		
Budget	Détaillez les coûts par poste associés au projet		
Planning	Fournissez un calendrier des étapes du projet		
	Indiquez les communes et les habitants concernés		

Nomenclature à utiliser pour votre candidature

Le tableau ci-dessous indique les noms et compositions des différents schémas de collecte à l'échelle nationale. Veuillez utiliser la même terminologie dans votre dossier de candidature.

	Emballages				**Papiers**
	(B) Briques alimentaires	(C) Cartons	(M) Métaux (alu et acier)	(P) Plastiques	(J) Journaux
Multimatériaux (BCMPJ)	X	X	X	X	X
Emballages légers seuls (BCMP)	X	X	X	X	
Non -Fibreux (BMP)	X				
Papiers (J)					X
Cartons seuls (C)		X			
Fibreux (CJ)		X			X

Synthèse des leviers de la candidature

Le candidat indique par **OUI** ou par **NON** s'il candidate au levier :

Leviers	**Je candidate : OUI / NON**
Levier 1 : Améliorer les performances des plastiques, métaux, papiers	NON
Levier 2 : Améliorer le captage des cartons et fibreux des ménages	OUI
Levier 3 : Baisser le taux de refus en entrée de centre de tri	NON
Levier 4 : Améliorer les coûts du verre et ses performances	NON
Levier 5 : Etudes Tarification incitative et/ou Redevance spéciale incitative	NON
Levier 6 : Déploiement Tarification incitative	NON

Présentation du territoire

Dans cette partie, le candidat présentera son territoire :

- contexte socio-économique,
- activité touristique,
- type d'habitat,
- plans régionaux de gestion des déchets,
- etc.

Par cette présentation, Citeo souhaite comprendre les spécificités du territoire pour mesurer ensuite l'adéquation des choix techniques proposés.

Dans le cas où le candidat est un syndicat de traitement, il est nécessaire de bien scinder les présentations des porteurs de projet et les différentes collectivités adhérentes.

Format de réponse libre via des slide à intégrer dans le document de réponses **(3 slides maximum)**.
Possibilité d'utiliser le modèle de slide proposé ci après **(3 slides maximum)**.

Présentation du territoire (1/3)

- **Le contexte socio-économique :**

La Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris (CC ACVI) compte 15 communes. Sa population permanente s'élève à 58 147 habitants (pop INSEE) et peut augmenter à plus de 200 000 durant la période estivale. De ce fait, la CC ACVI est la deuxième intercommunalité du département des Pyrénées-Orientales derrière la communauté urbaine Perpignan méditerranée métropole.

La Communauté de communes est structurée autour de deux pôles urbains : Argelès-sur-Mer et Elne. Ils regroupent un tiers de la population du territoire. La surface urbanisée représente seulement 8,5% de sa superficie, ce qui en fait un territoire très largement couvert par des espaces naturels (43,7%) et des espaces agricoles (47,8%).

La CC ACVI comptent 7 241 établissements, 97 % sont des très petites entreprises (TPE), générant environ 15 500 emplois,

L'emploi est porté par une économie fortement résidentielle et la prépondérance des activités tertiaires (56% de l'ensemble des établissements), en particulier liées au tourisme.
Le commerce, les transports et les services représentent 43% des emplois.

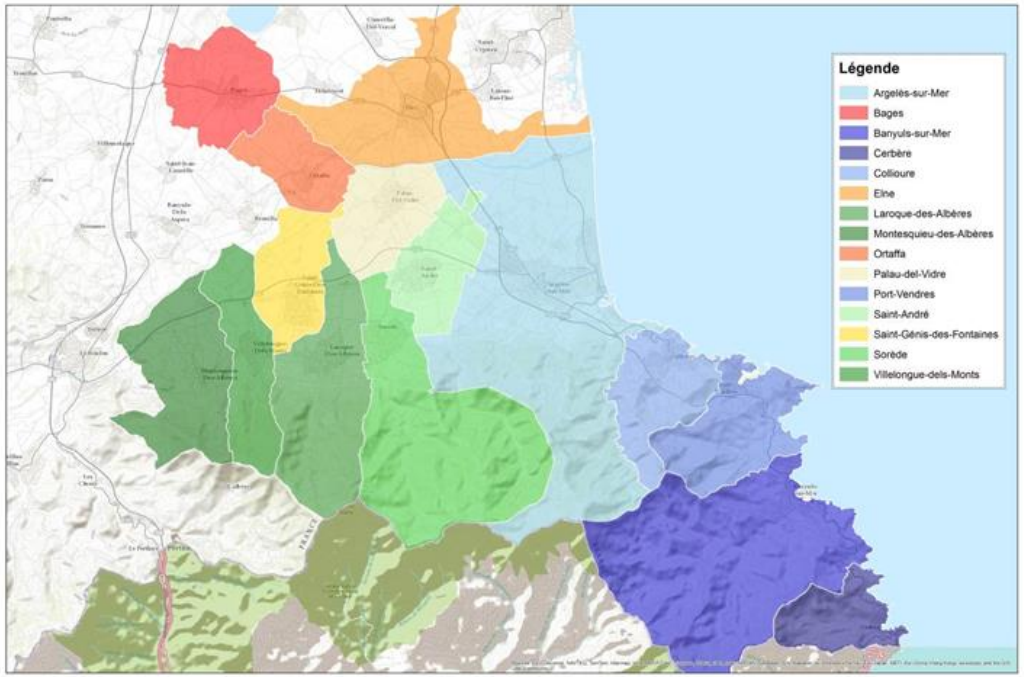

L'agriculture s'impose encore comme le second secteur en nombre d'établissements (19,5%), devant le commerce (15,5%).

Le territoire de la CC ACVI a un profil sociodémographique très hétérogène, avec une dichotomie entre les zones pavillonnaires et les centres anciens / logements locatifs sociaux (LLS). La population de la CC ACVI compte une part relativement importante de ménages fragiles (18% sous le seuil de pauvreté DGfip) et une part très importante de ménages âgés (âge de la pers. de réf. : 85% ont + de 40 ans,25% + de 75 ans). Soit 40% de la pop. âgée de + de 60 ans. 16% de + de 75 ans.

Présentation du territoire (2/3)

- **L'activité touristique**

Le territoire de la CC ACVI est très attractif pour le tourisme ce qui génère de l'activité mais aussi de fortes variations saisonnières de population. L'espace communautaire propose une offre riche et variée d'activités de pleine de nature : kayak, randonnée, plongée, VTT, etc.

La CC ACVI dispose d'un Office du tourisme intercommunal « Pyrénées Méditerranée ». Cet office a été créé en 2017 et fédère 7 bureaux d'informations répartis sur le territoire (à Cerbère, Elne, Laroque-des-Albères, Port-Vendres, Saint- André, Saint- Genis-des-Fontaines et Sorède). Il collabore également avec 3 stations autonomes : Argelès-sur-Mer, Banyuls-sur-Mer et Collioure.

En 2024, la destination Pyrénées Méditerranée totalise près de 1 500 000 nuitées (+2,7% vs 2023), avec un pic saisonnier en juillet et aout. La clientèle étrangère du secteur professionnel représente 20,2%. Parmis les touristes étrangers, les nationalités les plus représentéessont les néerlandais (44%) suivis des anglais (15%), des belges (12%), des espagnols (11%) et des allemands (9%).

Le territoire de la CC ACVI est également très visité à la journée avec des visiteurs qui vivent ou séjournent sur les territoires voisins.

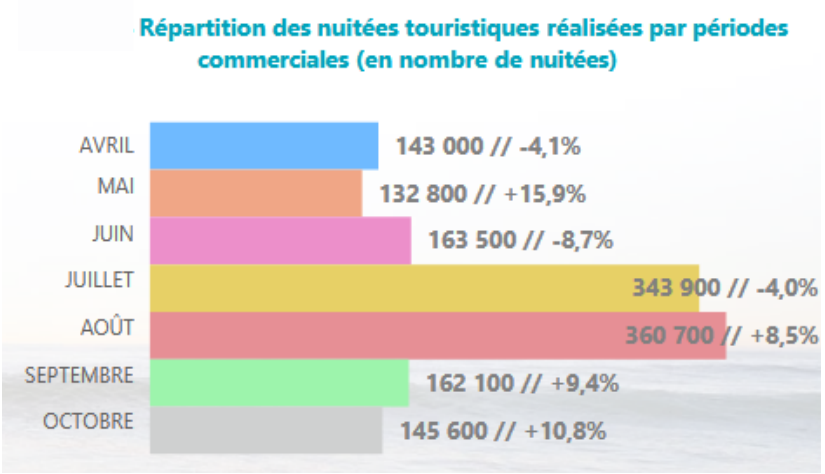

- **Type d'habitat**

D'après les données INSEE 2022, sur le territoire de la CC ACVI 55% de l'habitat est pavillonnaire avec 28 355 maisons. 43,9% des logements sont des appartements (22 440 appartements).
Le parc social de la CC ACVI est constitué de plus de 2 400 logements mais reste minoritaire comparé à l'ensemble.
Les résidences secondaires (y compris logements occasionnels) représentent 40,4% des logements.

Présentation du territoire (3/3)

- **La gestion des déchets**

La CC ACVI est compétente pour la collecte des déchets ménagers assimilés sur son territoire. La collecte des OMR (PAV et porte à porte), des EMR (PAV et porte à porte) est réalisée en régie par la CC ACVI, La gestion du haut de quai des déchèteries et le transports des déchets de déchèterieest également réalisé en réfie par la CC ACVI.

Le Sydetom66 est un syndicat départemental de transports et de traitement des ordures ménagères, il est compétent pour le transport et le traitement des déchets (EMR et OMR) issus du territoire de la CC ACVI ainsi que pour la collecte du verre (PAV). Le Sydetom66 est également compétent pour le traitement des déchets de déchèteries.

La compétence prévention était portée par le Sydetom66 entre 2010 et 2015 avec notamment la mise en œuvre d'un Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) sur la période 2010-2015 avec un budget de 1€ par habitant et par année (soit 300 000€ sur la période). A la fin de ce plan de prévention en 2015, la loi NOTRe modifie le Code de l'Environnement et prévoit que les EPCI a compétence collecte sont dans l'obligation de porter un PLPDMA. La compétence prévention a donc été récupérée par la CC ACVI sans moyens humains et/ou financiers.

La CC ACVI a tout de même réussi à faire vivre les actions de prévention mises en œuvre par le Sydetom66 sans pour autant adopter un nouveau PLPDMA. En 2022, le recrutement d'un chargé de mission prévention et réduction des déchets a permis de structurer les actions de prévention des déchets et de créer un vrai service de prévention des déchets composé d'un technicien et de 3 ambassadeurs du tri. Ainsi, la CC ACVI a pu délibérer la mise en œuvre d'un PLPDMA pour la période 2024-2029. Ce plan d'action définit des objectifs basés sur les objectifs règlementaires déjà existants (Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets) et décrit les actions nécessaires pour atteindre ces objectifs à l'issue de la période. Les objectifs fixés par le PLPDMA de la CC ACVI sont les suivants :

- Réduction du tonnage de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant de 14,5% entre 2013 et 2029
- Réduction du tonnage de déchets verts par habitant de 23% entre 2013 et 2029
- Réduction du tonnage d'encombrants par habitant de 13% entre 2013 et 2029
- Augmentation du tonnage de verre par habitant de 5,3% entre 2013 et 2029
- 6,5 kg/habitant de textiles collectés en 2029

PROGRAMME DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Etat des lieux et diagnostic

Le candidat présentera l'état des lieux qu'il aura réalisé sur le périmètre de son projet

Eléments à présenter a minima pour l'état des lieux du dispositif :

- **L'organisation actuelle** de la collecte sur votre territoire (zones, modes, fréquences…) ;
- **L'état de la pré-collecte en place** *(par flux : dotation en habitant/point ou en litre/jour/habitant, vétusté du parc, etc.)*
- **La composition des Ordures Ménagères Résiduelles *(OMR)*** *et la part de collecte sélective non triées (si disponible)*
- ***Les quantités collectées et triées*** *et leur évolution*
- ***La qualité du tri*** *(en entrée ou sortie de centre de tri) et son évolution*
- ***Les coûts actuels du dispositif*** *:coûts complets* des recyclables par flux (en €/hab., en €/t collectée et en €/t triée).
  - ➔Le candidat pourra au choix soit joindre un export de son SCC soit présenter les coûts dans des slides
  - ➔Le candidat précisera si ces coûts ont été calculés pour le périmètre du projet, ou sur un territoire plus large.

Format de réponse libre via des slide à intégrer dans le document de réponses **(8 slides maximum).**
Possibilité d'utiliser le modèle de slide proposer ci après **(8 slides maximum).**
Tout complément permettant de mieux comprendre la situation en relation avec le projet proposé est attendu
Des éléments chiffrés d'état des lieux sont à compléter dans le ficher Excel de candidature.

Etat des lieux et diagnostic (1/8)

L'organisation actuelle :

La collecte:

La CC ACVI est compétente pour la collecte des déchets ménagers assimilés sur son territoire.

La Direction de valorisation des déchets assure en régie la collecte des déchets ménagers en porte à porte et en point d'apports volontaires pour les Ordures ménagères Résiduelles et les Emballages Ménagers Recyclables sur le territoire de la CC ACVI. La collecte du Verre est assurée par le Sydetom66 au moyen d'un marché de prestation service. Le 1er Juillet 2023 le Sydetom66 a transféré à la CC ACVI la compétence "Collecte des Points d'Apports Volontaires d'Emballages Ménagers Recyclable". L'exercice de cette compétence a d'abord été délégué à l'entreprise Veolia jusqu'au 01 février 2024 (dans le cadre d'un avenant au marché qui existait lors du transfert de compétence), Suite à cette date la prestation a été internalisée et est réalisée en régie par les services de la CC ACVI,
Le service collecte fonctionne toute l'année sauf durant 3 jours fériés : 1er Mai, Noël, 1er de l'an. Des tournées de rattrapage sont organisées pour assurer une collecte sur ces jours non travaillés.

La périodicité de collecte en porte à porte est organisée en fonction de la saisonnalité :

- Emballages ménagers recyclables : Collecte 1 fois par semaine (et jusqu'à C7 en saison estivale sur les centres villes)
- Ordures ménagères résiduelles : Période hivernale : Collecte 1 fois par semaine (du 1er octobre au 30 juin) / Période estivale : Collecte 2 fois par semaine (du 1er juillet au 31 août)

En complément de la collecte des bacs individuels, l'organisation en place assure la collecte des point d'apports volontaires (pour les flux OMR, EMR et Verre) avec une fréquence évolutive en fonction des sites et de la pression saisonnière liée à l'activité touristique. Le mode de collecte principal reste toutefois la collecte en porte-à-porte pour les flux OMR et EMR (environ 90% de la population concernée).

Etat des lieux et diagnostic (2/8)

Les quantités de déchets collectés et leurs évolution :

En 2024, 4 924 tonnes d'emballages ménagers recyclables ont été collectées sur le territoire de la CC ACVI, ce qui correspond à 85 kg/hab. En projetant ce ratio sur le périmètre du projet la quantité collectée correspond à 2 266 tonnes en 2024.

A l'échelle du territoire les tonnages augmentent très légèrement toutefois le ratio par habitant diminue de plus de 2kg. Ceci est lié à l'augmentation de la population, la CC ACVI collecte plus de déchet car il y a plus d'habitant mais chaque habitant produit moins de déchets.

Le Sydetom66 assure l'acheminement des EMR issus de la collecte sélective vers son centre de tri, situé à Calce (66). Ils sont triés, puis chaque type de déchet est expédié vers les filières de recyclage spécifiques situées en France (bouteilles PET incolore, colore, bouteilles PEHD PP, acier, aluminium),en Espagne (papier, carton, bouteilles PEHD PP, acier, aluminium), et au Portugal (bouteilles PEHD PP et films plastiques).

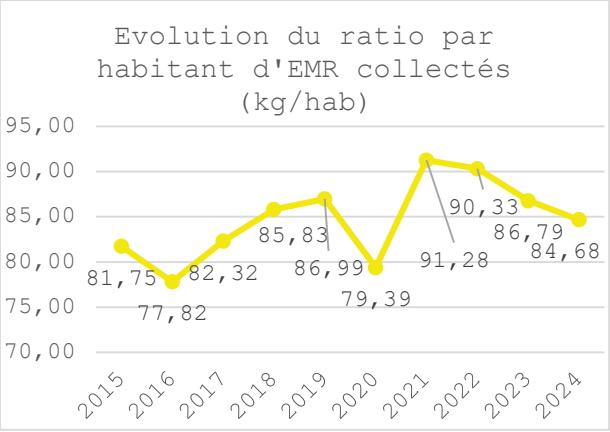

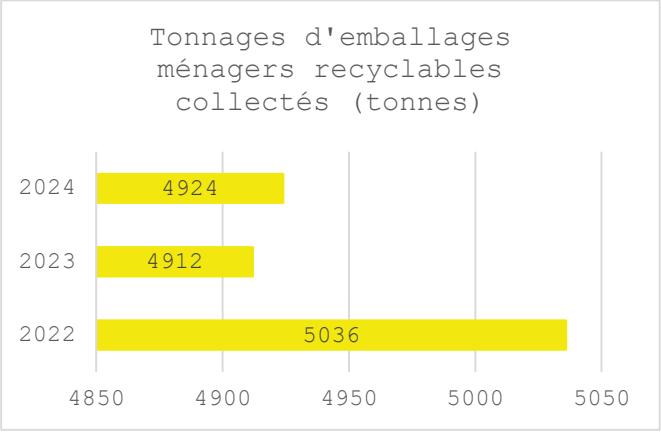

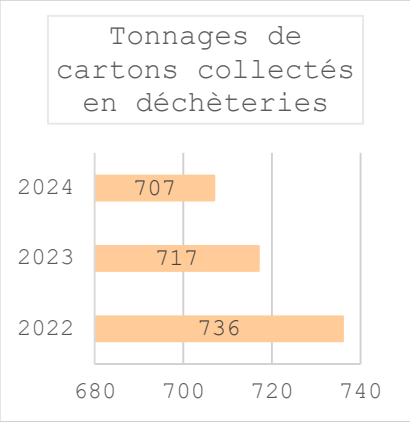

La CC ACVI assure également une collecte des cartons en déchèteries. Cette collecte permet de collecter 12,16 kg/hab/an de carton en 2024 sur le territoire de la CC ACVI.

Selon CITEO, la performance de collecte pour les ménages en milieu mixte rural touristique est de 87,7 kg/hab/an. Avec 96,84 kg/hab/an (dont 84,68 kg d'EMR et 12,16 kg de cartons de déchèteries), la CC ACVI a une performance de collecte élevée par rapport aux territoires de même typologie.

Etat des lieux et diagnostic (3/8)

Le traitement des déchets ménagers:

Le Sydetom66 est un syndicat départemental de transports et de traitement des ordures ménagères, il est compétent pour le transport et le traitement des déchets issus du territoire de la CC ACVI.

Avant le déploiement du projet **les cartons sont collectés en mélange dans le flux EMR**. Les cartons collectés en mélange dans les EMR passent sur la chaîne de tri du centre de tri du SYDETOM66 à Calce où ils sont triés et ensuite dirigés vers les filières de recyclage. L'objectif de la mise en place d'une colonne spécifique des cartons est de détourner les gros cartons de la chaîne de tri en les dirigeant directement vers les filières de recyclage tout en améliorant la qualité du flux.

A noter que **des cartons sont également collectés en déchèteries**, ces cartons ne passent pas par la chaine de tri du SYDETOM66 mais sont envoyés directement sur les filières de recyclage par l'entreprise TUBERT Environnement.

Etat des lieux et diagnostic (4/8)

Composition des emballages ménagers recyclables

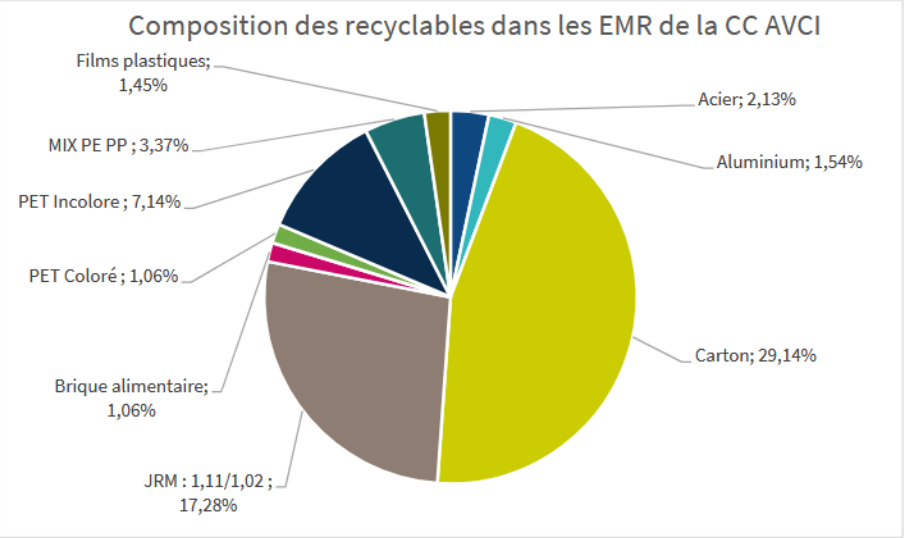

Le flux d'emballages ménagers recyclable de la CC ACVI est composé à 29,14% de cartons ce qui représente 1434,85 tonnes en 2024 soit **24,68 kg/hab/an.** *(données 2024)*

Composition des ordures ménagères

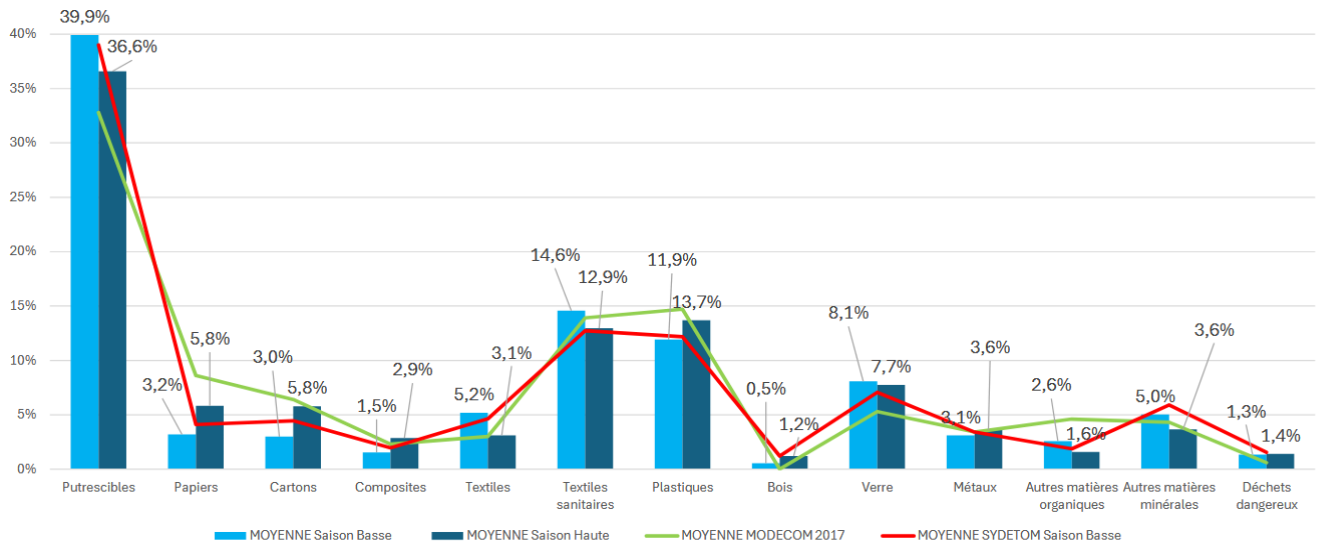

Sur le territoire de la CC ACVI, la part de cartons présents dans les ordures ménagères est impactée par la saisonnalité (5,8% en été et 3,2% en hiver). En prenant en compte cette variation saisonnière le gisement de cartons qui peut être détourné des ordures ménagères est de 741,51 tonnes, soit **12,75 kg/hab/an**. *(données 2025)*

Etat des lieux et diagnostic (5/8)

La qualité du tri :

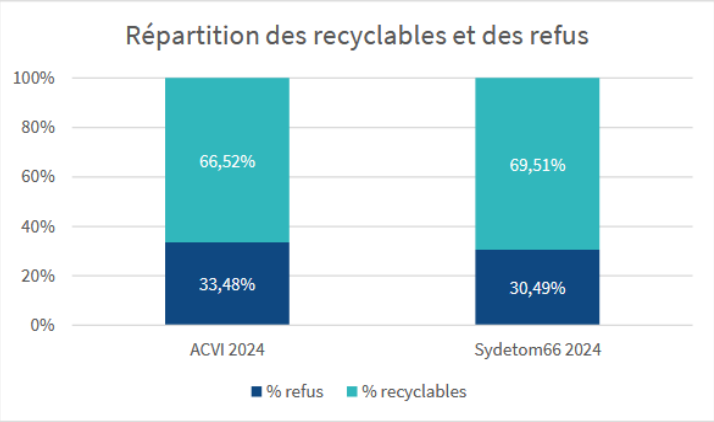

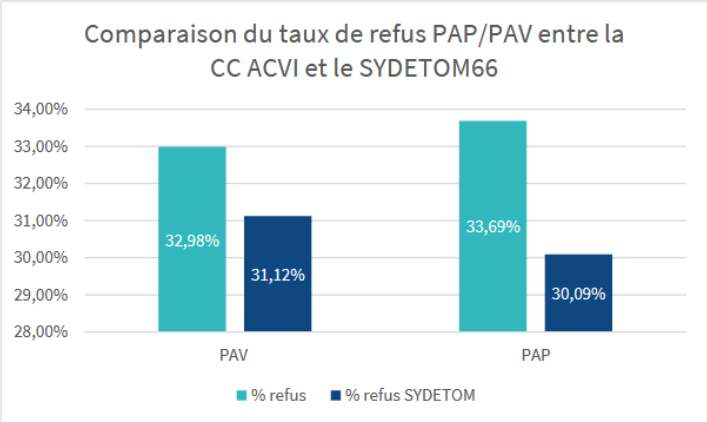

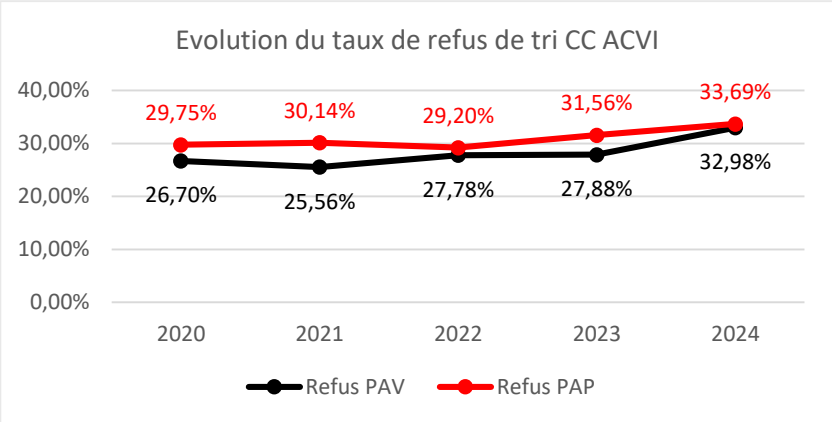

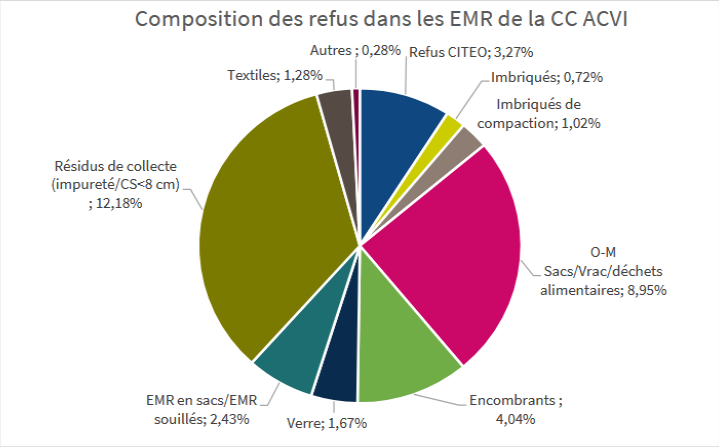

Depuis 2022 le taux de refus est à la hausse sur le territoire de la CC ACVI, il est plus important sur le porte à porte que sur l'apport volontaire. En 2024 le refus représente un tiers du flux EMR.

Le refus est plus important sur le territoire de la CC ACVI que sur le reste du périmètre du Sydetom66.

En 2025, un travail sur les contrôles collecte est en cours avec la création d'un nouveau carnet de remontées de collecte et un travail spécifique sur les sacs d'ordures ménagères.

Etat des lieux et diagnostic (6/8)

Composition des recyclables dans le flux Emballages ménagers recyclables (données 2024) :

- Sur le périmètre du projet, le gisement disponible de carton (issus des EMR et des OMR) s'élève à environ **1000 tonnes soit 37,4 kg/hab/an.**
- En implantant 64 colonnes sur le périmètre le maillage correspond **à 1 PAV pour 418 habitants**
- Plusieurs hypothèses ont été émise pour estimé les cartons détournés en fonction du taux de remplissage et de la fréquence de collecte.
- A noter que **la densité retenue pour le carton est de 50kg/m3**. Cette valeur est inférieure à celle obtenue dans le cadre de la collecte des cartons dans les déchèteries de la CC ACVI, en effet, la densité des cartons issus des déchèteries en 2024 est de 86,38 kg/m3 (les déchèterie étant toutes équipées de matériel de compaction).

Estimation gisement sur le périmètre		
Cartons dans EMR	660,21	tonnes
Cartons dans OMR	341,19	tonnes
Gisement total	**1001,4**	**tonnes**
	37,43	**kg/hab**
Gisement collectable C1	665,6	tonnes
Gisement collectable C2	1331,2	tonnes
Nombre d'habitant par PAV	418,05	habitants

Gisement collectable (tonnes)				
Taux de remplissage moyen	1	0,7	0,5	0,3
C1	665,6	465,92	332,8	199,68
C2	1331,2	931,84	665,6	399,36

Etat des lieux et diagnostic (7/8)

Les coûts liés aux cartons:

Flux	Gisement estimé	Pré-collecte *Source : matrice des coûts 2022*		Collecte *Source : matrice des coûts 2022*		Transport + Traitement *Source : Tarification par flux 2025 SYDETOM66*		Coût total du gisement carton
		P.U (HT)	Total (HT)	P.U (HT)	Total (HT)	P.U (HT)	Total (HT)	
Ordures ménagères	341,19	13 €/t	4435,47 €	167 €/t	56 978,73 €	99€/t	33 777,81 €	95 192,01 €
EMR	660,21	49 €/t	32 350,29 €	295 €/t	194 761,95 €	38 €/t	25 087,98 €	252 199,92 €

Le coûts à la tonne d'EMR est estimé à
Le tableau ci-dessus présente une estimation des coûts liés aux cartons présents dans les flux d'OMR et d'EMR. Ces estimations sont basées sur la dernière matrice des coûts complétée (pré-collecte et collecte) ainsi que sur la tarification par flux du sydetom66 transport et traitement).

Il existe également des coûts liés au nettoyage des dépôts sauvages. Ces coûts sont généralement supportés par les communes.

Eléments globaux du projet

Le candidat répondra aux questions ci-dessous relatives à la couleur actuelle de ses équipements **sur le périmètre du projet** (couleur principale du couvercle ou plastron ou bandeau, etc.).

Périmètre du projet	**OUI / NON**						
Mon projet porte sur le flux contenant les plastiques	non	Si oui	Ces équipements sont-ils tous jaunes ?	Oui/non	Si non	Si non, de quelle couleur sont-ils et combien d'équipements sont concernés ?	*Réponse candidat si non*
Mon projet porte sur le flux contenant les papiers (si collectés séparément)	non	Si oui	Ces équipements sont-ils tous bleus ?	Oui/non	Si non	Si non, de quelle couleur sont-ils et combien d'équipements sont concernés ?	*Réponse candidat si non*
Mon projet porte sur le flux verre	non	Si oui	Ces équipements sont-ils tous verts ?	Oui/non	Si non	Si non, de quelle couleur sont-ils et combien d'équipements sont concernés ?	*Réponse candidat si non*
Mon projet porte sur le flux cartons seuls	**Oui**	Si oui	De quelle couleur sont ces équipements ?	***Bleu***			

Eléments globaux du projet

*A l'échelle du périmètre projet, veuillez remplir le tableau ci-dessous en indiquant **la population INSEE 2021** concernée par mode de collecte (Porte à porte et/ou collecte proximité) selon votre schéma de collecte*

Schéma et mode de collecte actuels du territoire du projet		**Flux de collecte actuel (= Avant mise en place du Projet)**							
		Multi matériaux	Emballages légers seuls (sans les papiers)	Papiers	Non Fibreux	Fibreux	Verre	Cartons seuls	Autre flux : préciser
Mode de collecte **actuel**	Porte-à-Porte	24 079	0	0	0	0	0	0	0
	Collecte de	2 676	0	0	0	0	26755	0	0

Schéma et mode de collecte futur du territoire du projet		**Flux de collecte futur (= Après la mise en place du Projet)**							
		Multi matériaux	Emballages légers seuls (sans les papiers)	Papiers	Non Fibreux	Fibreux	Verre	Cartons seuls	Autre flux : préciser
Mode de collecte **futur**	Porte-à-Porte	24 079	0	0	0	0	0	0	0
	Collecte de	2 676	0	0	0	0	26755	26755	0

Eléments globaux du projet

Le candidat fera une présentation globale de son projet :

Elément notamment à présenter pour la description du projet :

- **Les principaux leviers mis en œuvre** et leur lien avec l'état des lieux et leur articulation entre eux ;
- **Indiquez les impacts du projet sur les coûts** du dispositif (collecte, tri, global);
- **L'impact attendu** sur les quantités triées (commentaire des données du tableau Excel) ;
- **Les effets attendus sur la qualité du tri**, y compris les erreurs et refus (commentaire des données du tableau Excel) ;
- **Précisez les améliorations prévues sur la qualité de service** (usagers, propreté, maintenance…)
- **Indiquez si le projet s'inscrit dans une démarche plus large** (autres projets, dynamiques territoriales)
- …

Format de réponse libre via des slide à intégrer dans le document de réponses **(9 slides maximum)**.
Possibilité d'utiliser le modèle de slide proposer ci après **(9 slides maximum)**.

Certains éléments sont à compléter dans le ficher Excel de candidature.

Eléments globaux du projet (1/9)

Les principaux leviers mis en œuvre

- Le projet de collecte spécifique des cartons en points d'apport volontaire s'appuie sur plusieurs leviers complémentaires, directement issus de l'état des lieux réalisé en amont. Ce diagnostic a permis d'identifier les zones présentant un fort gisement de cartons, comme les centres-villes, zones à forte fréquentation, ainsi que les secteurs résidentiels. Il a également mis en évidence des problématiques existantes telles que les dépôts sauvages et le manque de points dédiés.

- En réponse, l'implantation stratégique de 64 PAV cartons a été définie pour répondre aux besoins spécifiques de chaque commune pilote — Argelès-sur-Mer, Elne, Saint-André et Palau-del-Vidre — et garantir un accès optimal au service. Cette implantation découle directement des observations du terrain.

- Parallèlement, un important travail de communication ciblée sera mis en œuvre pour accompagner l'installation des PAV. La communication repose sur des supports variés : courrier d'information, mémo-tri, affichage local, flyers, interventions sur les réseaux sociaux, et campagnes d'information adaptées aux différents publics.

- La présence terrain des ambassadeurs du tri constitue un levier clé pour compléter cette approche, en apportant une interaction directe avec les usagers. Leur rôle est d'informer, sensibiliser et accompagner le geste de tri, tout en recueillant des retours pour ajuster le dispositif.

- Enfin, un suivi technique rigoureux assure la continuité et l'efficacité du projet. Il permet d'adapter la fréquence de collecte, de revoir l'implantation des PAV si nécessaire et d'ajuster les actions de sensibilisation, garantissant ainsi une articulation optimale entre diagnostic, implantation, communication, présence terrain et suivi opérationnel.

- À moyen terme, le projet vise à **rééquilibrer les coûts de collecte et de traitement** en allégeant la charge des cartons présents dans les EMR et les OMR et en concentrant ces cartons sur des points spécifiques, la collectivité anticipe une réduction des tonnages collectés dans les bacs classiques et une diminution des interventions exceptionnelles liées aux débordements ou aux dépôts sauvages. Cette réorganisation permet de **rationaliser les circuits de collecte** et d'optimiser le temps de travail des équipes, générant des économies logistiques.

Eléments globaux du projet (2/9)

L'impact attendu sur les quantités collectées

A la fin du déploiement des 64 colonnes, plusieurs scénario sont possibles en fonction des fréquences de collecte et des taux de remplissage, ainsi le tableaux suivant résume les gisements détournables sur une année en fonction de ces paramètres :

Gisement collectable (tonnes)				
Taux de remplissage moyen	1	0,7	0,5	0,3
C1	665,6	465,92	332,8	199,68
C2	1331,2	931,84	665,6	399,36

Scénario probable : Le scénario le plus probable est celui d'un taux de remplissage moyen à 50% et d'une collecte en C1. Il est toutefois difficile d'évaluer la variation des taux de remplissage étant donné que certain emplacement risque de capter plus de cartons que d'autres et devront peut être être collecté plusieurs fois par semaine

Le déploiement des 64 colonnes est prévu sur 2 ans, avec l''implantation de 32 colonnes la 1ère année et 32 colonnes la 2ème année. En se basant sur le scénario probable mentionné dans le tableau ci-dessus l'estimation de cartons collectés en année 1 s'élève à environ 150 tonnes.

Un impact sur le flux OMR est également attendu avec une réduction des tonnages d'OMR :

Réduction OMR kg/hab				
Taux de remplissage moyen	1	0,7	0,5	0,3
C1	8,48	5,93	4,24	2,54
C2	16,95	11,87	8,48	5,09

En suivant le scénario probable **la réduction d'OMR est estimée à 4,24 kg/hab/an**

Eléments globaux du projet (3/9)

L'impact attendu sur les quantités triées

Indicateur	Méthode de définition de chaque indicateur et modalités de suivi	Valeur à date	Objectifs fin de projet (périmètre du projet)
Quantités **collectées** légers + papiers (kg/hab/an)	Périmètre : Territoire CC ACVI / Sources : Sydetom66 / Année de référence : 2023 Prise en compte des cartons collectés en déchèteries	99,5 kg/hab/an	**103,74 kg/hab/an**
Quantités **recyclées** de légers (kg/hab/an)	Périmètre : Territoire CC ACVI / Sources : Sydetom66 / Année de référence : 2023 Prise en compte des cartons collectés en déchèteries	69,17 kg/hab/an	**73,41 kg/hab/an**
Dont quantités recyclées de plastiques (kg/hab/an)	Périmètre : Territoire CC ACVI / Sources : Sydetom66 / Année de référence : 2023	9,82 kg/hab/an	9,82 kg/hab/an
Dont quantités recyclées de cartons (kg/hab/an)	Périmètre : Territoire CC ACVI / Sources : Sydetom66 / Année de référence : 2023 Prise en compte des cartons collectés en déchèteries	42,95 kg/hab/an	**47,19 kg/hab/an**
Quantités **recyclées** de verre (kg/hab/an)	Périmètre : Territoire CC ACVI / Sources : Sydetom66 / Année de référence : 2023	62,46 kg/hab/an	62,46 kg/hab/an
Quantités **recyclées** de papiers (kg/hab/an)	Périmètre : Territoire CC ACVI / Sources : Sydetom66 / Année de référence : 2023	7,21 kg/hab/an	7,21 kg/hab/an
Taux de refus sur le flux contenant les plastiques **en entrée** de centre de tri (%)	Périmètre : Territoire CC ACVI / Sources : Sydetom66 / Année de référence : 2023	33%	30%

- En suivant le scénario probable **la réduction d'OMR dues au détournement des cartons est estimée à 4,24 kg/hab/an. Ces cartons détournés participeront à l'amélioration des performances de tri.**
- En parallèle des cartons détournés des OMR, une partie des cartons collectés sera issue du gisement présent dans les EMR et/ou en déchèterie. Ce gisement ne participera pas à l'amélioration des performances de recyclage car il passait déjà dans le centre de tri du SYDETOM66 pour être envoyé vers les filières de recyclage. Toutefois, **ce carton sera détourné du centre de tri et sera directement dirigé vers la filière de recyclage** ce qui permettra de réaliser des économies sur l'étape de tri.
- De plus, les cartons détournés des OMR et de EMR permettront de libérer de la place dans les contenants de pré-collecte et les bennes favorisant ainsi la diminution des dépôts sauvages en pied de contenant et l'optimisation du schéma de collecte.
- La campagne de communication sur les consignes de tri permettra également de faire un rappel sur l'ensemble des recyclables ce qui favorisera sans doute l'amélioration des performance de collecte et de recyclage des plastiques.

Eléments globaux du projet (4/9)

Le traitement et les effets attendus sur la qualité du tri

Le site de traitement pré-identifié est le site de l'entreprise Tubert Environnement, les cartons collectés en PAV suivront le même parcours que les cartons collectés en déchèteries.

Le SYEDTOM66 étudie la faisabilité de créer un quai de transfert dédié aux cartons sur la commune de Saint-Cyprien (mitoyenne au territoire de la CC ACVI) afin de faire un point de massification pour ensuite transporter les cartons vers le centre de tri à Calce. Une fois à Calce les cartons ne passeraient pas par la chaîne de tri et seraient directement dirigés vers les filières de recyclage avec les cartons issus de la chaine de tri.

Le **taux d'erreur de tri est élevé** sur le territoire de la CC ACVI. Très récemment, le Sydetom66 a réalisé des aménagement dans le centre de tri qui permettront de réduire les refus liés à la taille de la maille du trommel. En parallèle des actions sont menées dans le cadre du PLPDMA de la CC ACVI avec notamment la mise en place de **contrôle pré-collecte** sur le flux EMR par les ambassadeurs du tri et la mise en œuvre de nouveaux **supports de communication** pour appuyer le discours des ambassadeurs du tri. En collaboration avec le Sydetom66, la CC ACVI expérimente également un **outil d'intelligence artificielle** pour détecter les erreurs de tri.

La qualité du flux cartons issus de la collecte des PAV constituera un vrai point d'attention, en effet un taux de refus inférieur à 3% est visé avec la mise en place d'opercules adaptés et une communication ciblées sur les consignes de tri du flux cartons.

Le projet permettra également de remettre en avant l'ensemble des consignes de tri ce qui participera aux efforts pour la réduction des erreurs de tri.

Eléments globaux du projet (5/9)

Les impacts du projet sur les coûts

- La mise en place d'une collecte spécifique des cartons en points d'apport volontaire (PAV) sur les communes d'Argelès-sur-Mer, Elne, Saint-André et Palau-del-Vidre a un impact significatif sur la structure et la maîtrise des coûts de gestion des déchets au sein de la CC ACVI. Si le projet représente un investissement initial non négligeable, il s'inscrit dans une logique **d'optimisation économique globale et durable** du service de collecte. En effet, la CC ACVI réalise en régie la collecte des PAV EMR depuis le 1er février 2024. L'intégration de cette prestation a nécessité d'important investissements avec notamment l'achat de plusieurs BOM Grues. Le projet de déploiement d'une collecte des cartons en PAV bénéficiera de ces camions et rendra encore plus efficient ce choix d'investissement.
- Les principaux coûts d'amorçage du projet concernent l'achat et l'installation des 64 colonnes dédiées, la signalétique, les travaux d'aménagement ponctuels sur les sites retenus et les actions de communication. À cela s'ajoute une phase de lancement mobilisant les équipes techniques, le service communication, les ambassadeurs du tri et le chef de projet. Ces dépenses sont toutefois en grande partie **éligibles au soutien financier de Citeo**, réduisant ainsi la charge nette pour la collectivité.

Budget détaillé du projet				
Dépense	**Descriptif**	**Quantités**	**Prix unitaire HT**	**Montant totaux HT**
Communication - Courrier d'information	Impression d'un courrier d'information	13000	0,02 €	200,20 €
Communication - Mémo tri	Impression d'un mémo-tri	13000	0,02 €	200,20 €
Equipements - Colonnes aériennes	Achat de colonnes aériennes	64	2 500,00 €	160 000,00 €
Equipements - Colonnes aériennes	Entretien-réparation des colonnes	1	10 000,00 €	10 000,00 €
Communication - Supports de formation	Création et impression d'un poster pédagogique	2	500,00 €	1 000,00 €
Communication - Supports de formation	Création d'une affiche plastifiée "consignes de tri cartons" pour les restaurateurs	100	0,50 €	50,00 €
Communication - Autres	Campagne de distribution mémo-tri et courrier	1	5 000,00€	5 000,00 €
Communication – Mémo tri	Campagne de communication abribus panneaux sucettes	80	6,80 €	544,00 €
Pilotage - Frais internes	Frais interne liés au pilotage du proje et à la création de supports de communication	1	15 250,00 €	15 250,00 €
TOTAL				**192 244,40 €**
Dont éligible au financement CITEO				**153 795,52 €**

- À moyen terme, le projet vise à **rééquilibrer les coûts de collecte et de traitement** en allégeant la charge des cartons présents dans les EMR et les OMR et en concentrant ces cartons sur des points spécifiques, la collectivité anticipe une réduction des tonnages collectés dans les bacs classiques et une diminution des interventions exceptionnelles liées aux débordements ou aux dépôts sauvages. Cette réorganisation permet de **rationaliser les circuits de collecte** et d'optimiser le temps de travail des équipes, générant des économies logistiques.

Eléments globaux du projet (6/9)

Les impacts du projet sur les coûts

- La mise en œuvre d'une collecte des cartons va impacter les coûts de gestion des déchets. En effet, les charges liées au traitement des EMR et des OMR vont être réduite en fonction des performances de collecte des cartons. La CC ACVI va donc réaliser des économies sur le traitement mais elle va aussi générer des recettes grâce à la revente de carton aux filières de recyclage. Le tableau ci-dessous met en évidence les gains potentiels (économies et recettes) que la CC ACVI peut dégager en fonction des différents scénario (fréquence de collecte et taux de remplissage des PAV) :

GAIN ACVI (coûts évitables + recettes)					
Taux de remplissage moyen		1	0,7	0,5	0,3
C1	Traitement cartons dans OMR	22 451 €	15 716 €	11 225 €	6 735 €
	Traitement cartons dans EMR	16 675 €	11 673 €	8 338 €	5 003 €
	Recettes rachat	40 519 €	28 363 €	20 260 €	12 156 €
	GAIN ACVI	**79 645 €**	**55 752 €**	**39 823 €**	**23 894 €**
C2	Traitement cartons dans OMR	44 902 €	31 431 €	22 451 €	13 471 €
	Traitement cartons dans EMR	33 351 €	23 345 €	16 675 €	10 005 €
	Recettes rachat	81 038 €	56 727 €	40 519 €	24 312 €
	GAIN ACVI	**159 291 €**	**111 504 €**	**79 645 €**	**47 787 €**

Scénario probable : Le scénario le plus probable est celui d'un taux de remplissage moyen à 50% et d'une collecte en C1.

En se basant sur le scénario probable et en englobant les économies liées au traitement des EMR et OMR, les nouvelles recettes générées grâce à la revente des matière et la subvention CITEO. L'impact financier du projet est nul pour la CC ACVI. Il est toutefois nécessaire de resté vigilant concernant les coûts liés à l'étape de collecte. En effet, le projet ne va pas nécessité d'investissements liés à la collecte puisque que ceux-ci ont déjà été réalisés dans le cadre de la collecte des PAV EMR mais il est possible que des coûts supplémentaires dus liés à de la panne de camion ou à de l'absentéisme émergent.

LES COÛTS DU PROJET	
Budget projet	192 244,40 €
Subvention CITEO	153 795,52 €
Economie de traitement	19 563,11 €
Recettes rachat	20 259,62 €
Coût ACVI	- 1 373,84 €

- Sur le plan indirect, le projet engendre des **bénéfices économiques induits** : amélioration de la propreté des espaces publics, réduction des interventions de nettoyage curatif, et renforcement de l'image du service public de gestion des déchets. À long terme, il contribue à stabiliser, l'évolution du coût global du service, tout en s'inscrivant dans une logique de performance environnementale et économique durable.

Eléments globaux du projet (7/9)

Les améliorations prévues sur la qualité de service

- Le projet de mise en place d'une collecte spécifique des cartons en PAV s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de la qualité du service public de gestion des déchets sur le territoire de la CC ACVI. Les actions prévues visent à renforcer à la fois la performance technique du dispositif, la qualité du tri, la propreté des espaces publics et la satisfaction des usagers.

- La première amélioration majeure concerne la **proximité et l'accessibilité du service**. Le diagnostic initial a montré que de nombreux habitants ne disposaient pas de solutions adaptées, conduisant à des dépôts sauvages ou à une surcharge des contenants des flux d'EMR et d'OMR. L'installation de **64 points d'apport volontaire spécifiques** répartis sur les quatre communes permettra d'offrir un service mieux adapté et plus visible sur le territoire. Les sites d'implantation ont été choisis de manière à faciliter l'accès, avec une signalétique claire et harmonisée pour améliorer la lisibilité du geste de tri.

- Sur le plan opérationnel, la qualité de service sera également renforcée par une **optimisation des tournées de collecte**. Grâce au suivi technique régulier du remplissage des PAV, la fréquence des collectes sera ajustée pour éviter les débordements tout en limitant les passages inutiles. Cette gestion des circuits permettra d'améliorer la réactivité du service et d'assurer une présentation toujours propre et disponible des colonnes. L'utilisation d'indicateurs de performance, tels que les taux de remplissage ou la qualité des flux, offrira un pilotage plus précis et transparent.

- L'un des effets attendus est une **amélioration des performances de collecte des emballages ménagers recyclables**. En offrant un dispositif dédié à la collecte des cartons, clairement identifié et bien compris, la collectivité permet la libération d'espace dans les contenants d'emballages ménagers recyclables afin de limiter le transfert d'emballages ménagers recyclables vers les ordures ménagères. Cela se traduira par une hausse du taux de recyclage et une baisse des coûts liés au traitement des ordures ménagères. Par ailleurs, la réduction des dépôts sauvages améliorera la propreté et l'image des espaces publics.

- Enfin, le projet permettra une **meilleure transparence et traçabilité du service**. Des bilans réguliers seront réalisés afin d'évaluer les performances, d'ajuster le dispositif et d'identifier les axes d'amélioration continue. Cette démarche constitue un gage de qualité, de professionnalisme et d'efficacité durable du service rendu aux habitants.

- En résumé, le projet combine **proximité, performance technique, accompagnement citoyen** pour offrir un service plus efficace et plus exemplaire sur le plan environnemental.

Eléments globaux du projet (8/9)

Le projet s'inscrit dans une démarche plus large

- Le projet de mise en place d'une collecte spécifique des cartons en PAV sur les communes d'Argelès-sur-Mer, Elne, Saint-André et Palau-del-Vidre s'inscrit pleinement dans une **stratégie globale d'amélioration de la gestion des déchets** portée par la CC ACVI.

- Cette initiative ne constitue pas une action isolée, mais bien un volet intégré dans un plan d'action plus large visant à améliorer la performance et à renforcer la cohérence du service public de prévention et gestion des déchets sur l'ensemble du territoire. En effet cette démarche s'inscrit en complémentarité de plusieurs autres démarches concernant le tri à la source des biodéchets, le remploi ou encore la sensibilisation des usagers à la prévention et au tri des déchets. Le projet de collecte spécifique des cartons participe donc à répondre directement aux orientations du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, qui prévoit la réduction des tonnages de déchets résiduels et la valorisation accrue des matières recyclables.

- Enfin, cette démarche s'inscrit dans une **vision à long terme** de modernisation du service, reposant sur la complémentarité entre les dispositifs de porte-à-porte et les points d'apport volontaire. Elle préfigure une évolution vers un modèle de collecte plus souple, plus responsable et mieux adapté aux besoins des habitants comme aux réalités économiques du territoire.

- Le projet de collecte au moyen de colonnes aériennes a cartons représente également une opportunité pour expérimenter à moyen termes de nouveaux outils de gestion de maintenance assistée par ordinateur.

- Ainsi, le projet constitue un **levier structurant** au service d'une politique locale ambitieuse de transition écologique et d'économie circulaire.

- Plus largement, la ***loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)*** fixe des objectifs ambitieux en matière de prévention et des gestions des déchets, qui ont été complétés par la suite par **la *loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire*** puis la ***loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets***. Ces objectifs fixés, au niveau national, sont traduits à l'article L.541-1 du code de l'environnement et précisés, au niveau régional, dans le cadre du **plan de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) de la région Occitanie**. Le PLPDMA de la CC ACVI décline des axes de travail participant directement à l'atteinte de ces objectifs.

- Des collectivités voisines de la CC ACVI collectent déjà les cartons. En fait la CC Sud Roussillon et la CC du Vallespir collecte les cartons en PAV. Le déploiement du projet de la CC ACVI permettrait de créer un cohérence territoriale au niveau des consignes de tri.

Pilotage du projet

Le candidat présentera les éléments suivants concernant le pilotage du projet :

- **L'équipe en charge du pilotage du projet** (Cette équipe devra obligatoirement inclure à minima un référent Technique et un référent Communication dont le nom, prénom, la fonction et le numéro de téléphone seront précisés) ;
- **Présentation des élus associés** au projet et leur niveau d'implication (des précisions sont attendues sur le contexte des municipales de 2026) ;
- **Les parties prenantes du projet**, de leur rôle et de leur niveau d'implication (services techniques, propreté, maintenance, communication, opérateurs de collecte, centres de tri, Architectes des Bâtiments de France, AMO, élus, etc.)
- **Présentation des modalités prévues** pour consulter et coordonner les parties prenantes (type -comité de pilotage interne ou externe, fréquence, etc.)
- **Dimensionnement des ressources humaines** à mobiliser en interne (en ETP / service / an) et en externe (en ETP/type de prestation/an) pour l'ensemble du projet (technique et communication)

Format de réponse libre via des slides à intégrer dans le document de réponses **(5 slides maximum)**.

Possibilité d'utiliser le modèle de slide proposer ci après **(5 slides maximum)**.

Pilotage du projet (1/5)

L'équipe projet

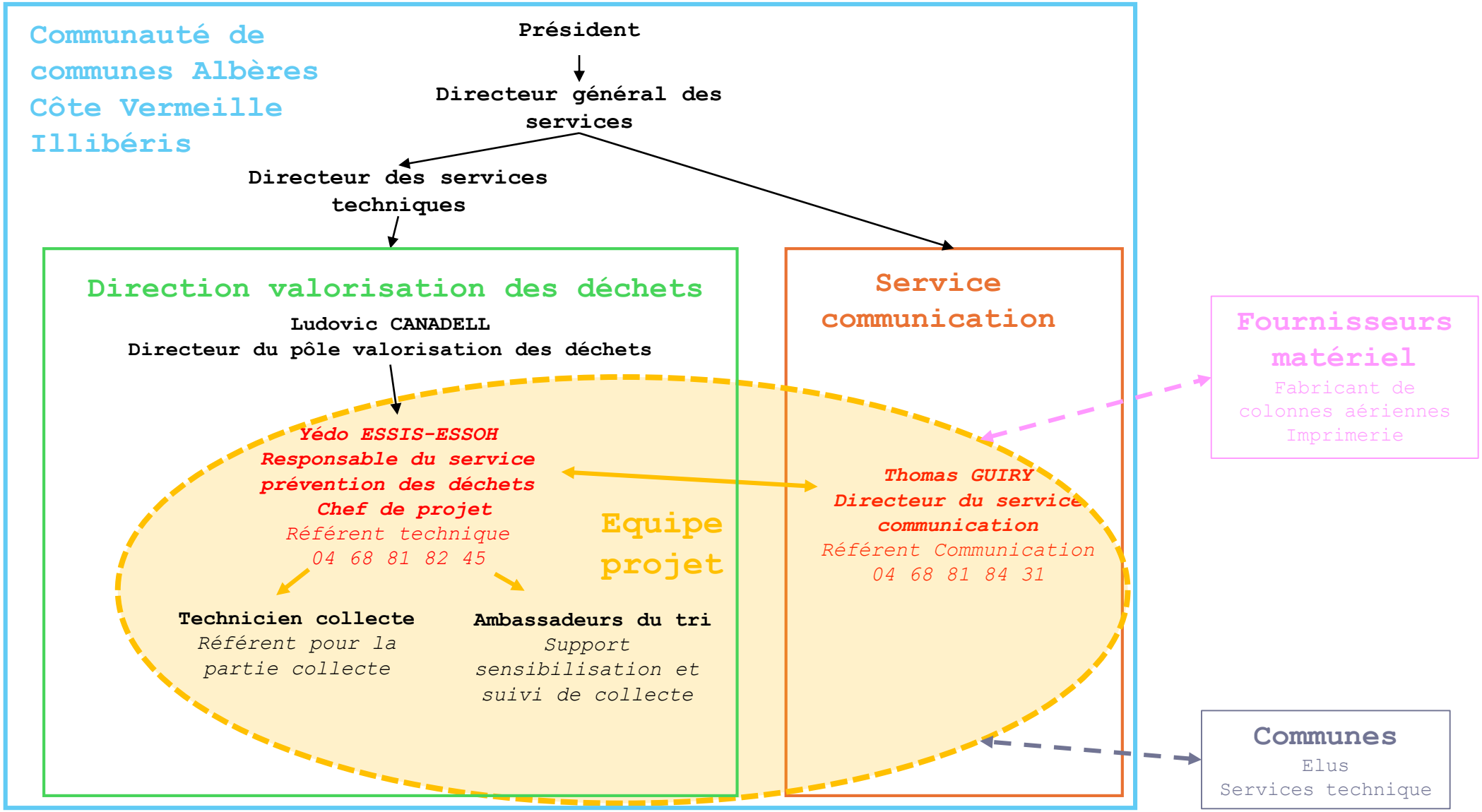

©

Pilotage du projet (2/5)

Les élus associés au projet :

Les élections municipales ayant lieu au printemps 2026, les élus communautaires vont être amenés à changer (au moins une partie) en cours de projet. A ce jour le vice président en charge des déchets est Monsieur Raymond Pla.

La CC ACVI va délibérer lors du conseil communautaire du 14 novembre 2025 son engagement à déployer le projet de collecte des cartons en PAV si elle est lauréat de l'appel à projet CITEO. La collectivité va même aller encore plus loin afin d'assurer la pérennité du projet et le déploiement des actions en anticipant l'annonce des lauréats par CITEO et en lançant la procédure de consultation pour l'achats des colonnes aériennes dès décembre 2025. Cela permettra d'engager les commandes de matériel et donc les dépenses avant le renouvellement des élus. Cette anticipation permettra d'éviter les blocages liés à la transition politique.

Afin d'assurer la continuité administrative et financière des projets de la Direction Valorisation des déchets (dont le projet de collecte des cartons) une commission se réunira en fin d'année 2025 pour valider les investissements prévus pour l'année 2026. ce qui permettra d'encrer encore plus le projet.

Pour éviter la remise en cause du projet ou ses de modalités et renforcer la légitimité et la crédibilité de la démarche, il est prévu d'impliquer le plus tôt possible la nouvelle équipe au projet avec notamment l'organisation d'une présentation du projet aux membres de la nouvelle commission déchets qui pourront proposer des ajustements (notamment sur les emplacements prévus). Des visites du centre de tri du SYDETOM66 seront également organisées pour les nouveaux élus.

Pilotage du projet (3/5)

Les parties prenantes du projet

Catégorie d'acteurs	Acteurs	Priorité	Influence	Enjeux	Type de relation
CC ACVI	**Direction Valorisation des déchets CC ACVI**	• Assurer une collecte efficace, régulière et adaptée aux besoins du territoire • Garantir un tri de qualité pour maximiser les performance de recyclage et limiter les surcoûts • Maitriser les coûts tout en assurant un service de qualité • Impliquer l'ensemble des parties prenantes dans le projet • Limiter les dépôts sauvages, les erreurs de tri et les dégradations des PAV	**Elevée :** Décisions stratégiques et opérationnelles sur la gestion des déchets	Optimiser la performance de recyclage, maitriser les coûts, garantir la satisfaction des usagers et des élus	Pilote
CC ACVI	**Service communication CC ACVI**	• Informer et former les habitants aux bonnes pratiques de tri des cartons et d'utilisation des PAV • Toucher l'ensemble des publics concernés par le projet • Assurer une stratégie de communication et cohérente et efficace	**Moyenne à élevée :** Influence sur l'adhésion des usagers et la réussite du projet	Sensibiliser les usagers, réduire les incivilité, renforcer l'image de la collectivité	Communication et sensibilisation
CC ACVI	**Elus communautaires**	• Limite l'impact environnemental en favorisant le recyclage des cartons • Assurer une gestion économique et durable des déchets • Impliquer les habitants et les acteurs locaux pour garantir le succès du projet • Créer des retombées positive pour le territoire	**Elevée :** Décisions politiques et budgétaires	Réduire l'impact environnemental, optimiser les coûts, renforcer la cohésion territoriale	Décisionnelle et politique
Commune	**Elus municipaux d'Argelès-sur-Mer, Elne, Saint-André et Palau-del-Vidre**	• Qualité du cadre de vie : limiter les nuisance liées aux PAV • Acceptabilité sociale et adhésion des habitants • Assurer une cohérence entre les décision intercommunales et les réalités locales	**Moyenne à élevée :** Relais local des décisions intercommunales	Garantir l'accessibilité social, limiter les nuisances, renforcer la cohérence territoriale	Relais local et politique
Commune	**Services techniques municipaux d'Argelès-sur-Mer, Elne, Saint-André et Palau-del-Vidre**	• Faciliter l'intégration des PAV sur le territoire communal • Limiter les nuisances et garantir la propreté autour des PAV • Entretien de la voirie	**Moyenne :** Mise en œuvre locale	Faciliter l'intégration des PAV, garantir la propreté et la sécurité	Opérationnelle et technique
Eco-organisme	**CITEO**	• Apporter un soutien technique et méthodologique • Réduire les erreurs de tri et augmenter les performance de recyclage des cartons	**Elevée :** Eco-organisme agrée, financeur et accompagnateur technique	Optimiser le recyclage, réduire les coûts pour les collectivités, garantir la conformité règlementaire	Soutien financier et technique
Société privée	**Tubert Environnement**	• Recevoir des cartons triés et conformes pour optimiser le recyclage • Maximiser l'efficacité du tri et la valorisation des cartons • Assurer la viabilité financière de l'activité de tri et de recyclage • Orienter le flux craton vers les filières de recyclage	**Elevée :** Acteur clé de la valorisation des cartons	Maximiser le recyclage, réduire les coûts, garantir la viabilité économique	Partenaire opérationnel
Société privée	**Fabricant de colonnes**	• Proposer des solutions d'équipement compétitives et adaptés aux besoins et aux budgets • Assurer un accompagnement technique pour la CC ACVI	**Moyenne :** Fournisseur d'équipements	Répondre aux besoins techniques, proposer des solutions innovantes et durables	Fournisseur et technique
Syndicat de traitement	**SYDETOM66**	• Améliorer les performances de recyclage • Diminuer les erreurs de tri	**Elevée :** Responsable du traitement des déchets	Optimiser le recyclage, réduire les erreurs de tri, améliorer la performance globale	Partenaire stratégique
Usagers	**Usagers**	• Pouvoir déposer ses cartons facilement et sans contraintes • Comprendre sans ambiguïté quoi, où et comment trier • Utiliser des équipements propres, sûrs et bien entretenus	**Faible à moyenne :** Bénéficiaires finaux du service	Garantir une utilisation optimale des PAV, réduire les erreurs de tri	Bénéficiaires

Pilotage du projet (4/5)

Les modalités de consultation:

Acteurs	Modalités de consultation
Elus communautaires	Commission déchet et Commission Consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA
Elus communaux et service technique municipaux	Réunions en mairie
SYDETOM66 et CITEO	Réunion de suivi du projet en présentiel ou visio
Tubert environnement	Réunion technique en cas de besoin
Fournisseur d'équipement	Appel d'offre

Pilotage du projet (5/5)

Dimensionnement des ressources humaines à mobiliser pour l'ensemble du projet

	Objectifs	Missions	Année 1	Année 2
Direction et élus	Assurer la gouvernance stratégique, politique et administrative du projet de collecte spécifique des cartons, garantir sa cohérence avec les orientations territoriales en matière d'économie circulaire, et en faire un levier de performance environnementale, financière et citoyenne pour le territoire.	Pilotage stratégique, validation budgétaire, communication publique	**0,06 ETP** (12 jours/an)	**0,03 ETP** (6 jours/an)
Chef de projet	Piloter la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du dispositif de collecte spécifique des cartons afin d'améliorer la valorisation du flux, réduire les dépôt sauvages et optimiser la performance globale du SPGD	Coordination des parties prenantes, suivi CITEO, planification, reporting, animation du comité de pilotage.	**0,20 ETP** (40 jours /an)	**0,10 ETP** (20 jours /an)
Service communication	Accompagner le déploiement de la collecte spécifique des cartons par une communication claire, pédagogique et mobilisatrice, afin de garantir l'adhésion des usagers, la compréhension du dispositif et la valorisation du projet auprès des citoyens et des partenaires	Campagnes de communication locales, création de supports, relation médias	**0,10 ETP** (20 jours/an)	**0,05 ETP** (10 jours/an)
Service collecte (technicien et chefs d'équipes)	Assurer la mise en œuvre opérationnelle, le suivi technique et la performance du dispositif de collecte spécifique des cartons, dans le respect des objectifs de qualité, d'efficacité, de sécurité et de satisfaction des usagers.	Planification, suivi technique, maintenance du matériel, réalisation des collectes	**0,30 ETP** (65 jours/an)	**0,20 ETP** (40 jours/an)
Ambassadeurs du tri	Assurer la proximité entre la collectivité et les usagers en accompagnant le déploiement de la collecte spécifique des cartons par une présence terrain active, pédagogique et valorisante, afin d'améliorer la qualité du tri, renforcer la participation citoyenne et prévenir les dépôts sauvages	Sensibilisation terrain, information des usagers, suivi terrain	**0,25 ETP** (55 jours/an)	**0,15 ETP** (35 jours/an)
SYDETOM66 (ressource externe)	Accompagner la CC ACVI dans le déploiement de la collecte spécifique des cartons en PAV par un appui technique, stratégique pour optimiser le tri.	Appui technique, validation dispositif, suivi statistique, reporting Citeo	**0,12 ETP** (25 jours/an)	**0,06 ETP** (12 jours/an)

Levier 1 : Améliorer les performances de collecte

Flux concernés par le Levier (plusieurs flux possibles parmi : multimatériaux, non-fibreux, emballages légers seuls, papiers seuls. Plusieurs flux possibles).

Réponse du candidat :

Flux	Concerné : OUI / NON
Multimatériaux	
Non-fibreux	
Emballages légers seuls	
Papiers seuls	

Levier 1 : Améliorer les performances de collecte

Succinctement, actions prévues au levier **(1 slide maximum)**

Réponse du candidat :

Aucune action de prévue

Levier 1 : Améliorer les performances de collecte

Description du périmètre actuel du levier et méthodologie employée pour identifier ce(s) périmètre(s) (en particulier pour des projets visant des zones non ou mal équipées).
Le candidat veillera à décliner cette description pour chaque action prévue au levier. **(2 slides maximum)**

Réponse du candidat :

Levier 1 : Améliorer les performances de collecte

Description du dimensionnement technique (précollecte et collecte), humain et financier : calcul de la dotation, critère de choix des contenants, critères de choix des implantations de points d'apport volontaire, fréquence de collecte par flux, calcul du nombre de foyers impactés, nombre et type d'équipements du projet,...

Méthodologie et justification sont aussi attendus dans la réponse.

Le candidat justifiera ici ses choix, en particulier dans le cas d'actions où une justification est explicitement demandée dans le Cahier des Charge de cet AAP.
(3 slides maximum)

Réponse du candidat :

Levier 1 : Améliorer les performances de collecte

Méthode de déploiement prévu (anticipation, fil de l'eau, etc.). **(1 slide maximum)**

Réponse du candidat :

Levier 1 : Améliorer les performances de collecte

Compléments sur le levier le cas échéant **(1 slide maximum)**

Réponse du candidat :

Levier 2 : Améliorer le captage des cartons et fibreux des ménages

Flux concernés par le Levier (plusieurs flux possibles parmi : cartons seuls et fibreux).

Réponse du candidat :

Flux	Concerné : OUI / NON
Cartons seuls	Oui
Fibreux	Non

Levier 2 : Améliorer le captage des cartons et fibreux des ménages (1/1)

Succinctement, actions prévues au levier **(1 slide maximum)**

La CC ACVI, en partenariat avec le SYDETOM66 et Citeo, souhaite mettre en place une **collecte spécifique des cartons en points d'apport volontaire (PAV)** afin de répondre à l'augmentation des flux issus des ménages et des petits professionnels, tout en améliorant la qualité du tri et la propreté urbaine.
Le projet prévoit **l'installation de 64 PAV dédiés aux cartons** sur 4 communes du territoire. Il s'accompagne d'une **campagne de communication** et d'un **accompagnement terrain renforcé** pour informer, sensibiliser et mobiliser les habitants ainsi que les acteurs économiques

La mise en place de colonnes pour la collecte des cartons ménagers vise à offrir une solution efficace pour le recyclage des cartons usagés, souvent issus des emballages de produits achetés en ligne ou en magasin. Ce projet répond aux problématiques liées à la gestion du flux de cartons en apportant une réponse structurée et durable.

L'objectif du projet est de centraliser la collecte de cartons ménagers afin de les détourner des ordures ménagères et/ou de la chaîne de tri classique des emballages ménagers recyclables et de les diriger vers une chaine spécifique permettant d'optimiser leur recyclage, tout en limitant les nuisances liées à la gestion de ce flux (encombrement des contenants EMR générant des débordements, dépôts sauvages, transfert d'EMR vers l'OMR car les contenants d'EMR sont encombrés par les cartons, encombrement des contenants d'OMR…).

Un accompagnement fort sera assuré par les **ambassadeurs du tri**, qui interviendront directement sur le terrain pour informer, sensibiliser et guider les habitants sur les bonnes pratiques de tri. Ils assureront également un rôle d'observation et de retour d'expérience, permettant d'adapter le dispositif au fil du temps.

Une **communication ciblée** complète ce dispositif : courrier d'information, mémo-tri, affichage local, flyers, campagnes digitales et interventions dans les événements publics, afin de toucher tous les publics. Cette stratégie vise à renforcer la visibilité du projet et à favoriser l'adhésion citoyenne.

Un **suivi technique rigoureux** sera mis en place, avec un suivi régulier du taux de remplissage des PAV et de la qualité des flux collectés. Cela permettra d'ajuster les fréquences de collecte et d'optimiser les circuits logistiques.

Le dispositif encouragera ainsi une **participation active des usagers**, en rendant le geste de tri simple et visible. Il contribuera directement à **renforcer la propreté urbaine**, en réduisant les dépôts sauvages.

Levier 2 : Améliorer le captage des cartons et fibreux des ménages (1/2)

Description du périmètre actuel du levier (schéma, mode, fréquence de collecte) et méthodologie employée pour identifier ce(s) périmètre(s) **(2 slides maximum).**

La CC ACVI, en partenariat avec le SYDETOM66 et Citeo, souhaite déployer un projet de **collecte spécifique des cartons en PAV**. Ce projet répond à l'augmentation des flux de cartons issus des ménages, améliore la qualité du tri et réduit les dépôts sauvages.
Le projet concerne **quatre communes pilotes** : Argelès-sur-Mer, Elne, Saint-André et Palau-del-Vidre. Ces territoires ont été sélectionnés pour leur diversité , leur potentiel de gisement de cartons et leur proximité géographique pour la mise en place d'une tournée:

- **Argelès-sur-Mer** : forte activité touristique, présence de commerces, marchés et artisans, zones pavillonnaires et habitat vertical.
- **Elne** : centre-ville historique avec zones commerciales et flux piétonniers importants, zones pavillonnaires et habitat vertical.
- **Saint-André** : zone urbaine avec commerces de proximité, artisanat et zones pavillonnaires.
- **Palau-del-Vidre** : activité artisanale, commerces, industries légères et zones pavillonnaires

Au total, **64 PAV cartons** seront installés sur des sites stratégiques afin d'optimiser l'accès, la fréquence et l'efficacité de la collecte, de plus certain site seront doublés.

Communes	Nombre de colonnes total	Centre ville	Zones touristiques	Zones résidentielles	Dont zones stratégiques à forte fréquentation
Argelès-sur-Mer	**30**	2	7	21	13
Elne	**11**	1	0	10	3
Saint-André	**9**	0	0	9	3
Palau-del-Vidre	**5**	0	0	5	1

9 colonnes ne bénéficient pas encore d'emplacements bien identifiés. Il est prévu d'utiliser ces colonnes lors des différentes phase d'ajustement (doublage de point, identification d'un nouveau site, remplacement de colonne détériorée…).

Réponse du candidat (2/2)

Le déploiement est prévu en 2 phases :

- **La 1ère phase prévoit de mailler la communes d'Argelès-sur-Mer avec 18 colonnes et les communes Saint-André et Palau avec 14 colonnes**
- **La 2ème phase consistera à déployer 12 nouvelles colonnes à Argelès-sur-Mer et 11 colonnes sur la communes d'Elne.**

Le maillage de la commune d'Elne couvre la commune entière toutefois les zones de chalandise de chaque PAV seront plus importantes que sur les autres communes. **Il est attendu un taux de remplissage moyen plus important sur la commune d'Elne** que sur le reste du territoire. Dans les années suivant l'AAP d'autres PAV seront très probablement installés en fonction du besoin et des volontés politiques.

Dans les communes du périmètre, les OMR et le EMR sont collectés en porte à porte ou en points d'apports volontaires et le verre est collecté en point d'apports volontaires uniquement. Sur ces communes le mode de collecte majoritaire est le porte-à porte (omr et emr) avec notamment de nombreux quartiers pavillonnaires. Toutefois les centres-villes sont équipés de points d'apport volontaire (omr, emr et verre). Les fréquences de collecte varient en fonction des zones et de la saison allant de C1 à C13. En hiver les zones pavillonnaires sont collectées en C1 pour les EMR et les OMR, en été elles sont collectées en C1 pour les EMR et C2 pour les OMR. **Concernant les cartons il est prévu de réaliser une collecte en C1 à minima** (certains points nécessiteront peut être une collecte en C2).

Levier 2 : Améliorer le captage des cartons et fibreux des ménages

Description du dimensionnement technique (précollecte et collecte), humain et financier : calcul de la dotation, critère de choix des contenants, critères de choix des implantations de points d'apport volontaire, nombre et type d'équipements du projet,...

Méthodologie et justification sont aussi attendus dans la réponse.

Le candidat justifiera ici ses choix, en particulier dans le cas d'actions où une justification est explicitement demandée dans le Cahier des Charge de cet AAP.
(3 slides maximum)

Réponse du candidat :

Réponse du candidat (1/3)

La CC ACVI prévoit de déployer **64 colonnes aériennes de 4m3** sur son territoire. Ainsi la capacité d'accueil totale sur le périmètre du projet s'élèvera à 256 m3. En se basant sur une densité du carton égale à 50kg/m3 et en collectant une fois par semaine le tonnage maximal mobilisable est de 665,6 tonnes par an soit 24,88kg/hab/an.

Une **procédure d'appel d'offre sera lancée pour l'achat des colonnes**. Un cahier des charges précis définira les critères à respecter pour être sélectionné. Ainsi, les colonnes proposées par les candidats devront :

- Etre adaptées au gisement de cartons (volumineux) avec des volumes importants (3 à 5m3)
- Présenter des ouvertures larges et accessibles (trappe très large pour glisser des cartons pliés, hauteur adaptée….)
- Etre compatibles avec les moyens de collecte existant (préhension simple crochet, système de levage normalisé,…)
- Etre composées de matériaux robustes et durables (résistance aux chocs et aux intempéries)
- Présenter des facilités de nettoyage
- Faciliter l'entretien et être réparables

Pour le bon fonctionnement de la collecte de cartons, la **mise en place d'une signalétique** est indispensable pour informer les usagers et garantir un tri correct. Ainsi les colonnes seront habillées de panneaux en dibon. Ces panneaux comporteront une illustration de cartons et auront une couleur différenciant du reste des flux (bleu), un texte court sera également apposé « Cartons uniquement » ainsi que les consignes de tri (ex: plier les cartons, vider et ne pas imbriquer avec d'autres déchets…). Pour maximiser l'efficacité la signalétique devra être visuellement claire (texte lisible à distance et icônes simples), uniforme, résistante et durable en utilisant des matériaux adaptés. La signalétique comprendra également tous les logos des partenaires du projet.

Pour collecter ce gisement **une tournée spécifique sera crée** et nécessitera l'utilisation d'une BOM Grue et d'un chauffeur. La réalisation de cette tournée se fera à coût constant (camion et chauffeur) en réorganisant les tournée de collecte sur les flux OMR et EMR. Le périmètre du projet permet de limiter les portions de haut le pied avec un démarrage de la collecte à Argelès-sur-Mer puis Saint-André, ensuite Palau et pour finir Elne. Le transport des déchets vers le centre de traitement est réduit puisque le centre de traitement se trouve à Elne (là ou se termine la tournée). Il n'y aura donc pas de point de rupture de charge.

La **fréquence de collecte sera hebdomadaire** ou bihebdomadaire en fonction des vitesses de remplissage. A moyen terme et en fonction de la volonté des élus suite aux élections municipales de 2026 la tournée spécifique de carton pourra servir de tournée test pour la mise en place de sondes de remplissage dans le but d'optimiser les fréquences de collecte.

Réponse du candidat (2/3)

Le choix des emplacements pour les PAV carton est une étape déterminante du projet. Il conditionne l'efficacité de la collecte, la qualité du tri et l'adhésion des usagers. La sélection des emplacements choisis par la CC ACVI repose sur les critères suivants :

- **Critères liés au gisement** :
  1. Positionner les PAV dans les zones générant le plus de carton : commerces, zones artisanales, marchés ou ensembles résidentiels denses.
  2. Les distances d'accès doivent être raisonnables (300 à 500 mètres) pour encourager la participation.
  3. La saisonnalité, notamment sur Argelès-sur-mer, est également prise en compte pour ajuster le maillage.

- **Critères d'accessibilité et de sécurité** :
  1. Les sites doivent permettre une manœuvre sécurisée des camions-grues.
  2. Les sites doivent garantir un cheminement piéton accessible (norme PMR).
  3. Les sites doivent offrir une bonne visibilité, sans gêner la circulation.

- **Les critères d'intégration urbaine et environnementale** :
  1. Les PAV doivent limiter les nuisances visuelles et sonores.

Sur le territoire de la CC ACVI les sites respectant ces critères sont ceux où se trouvent les PAV pour le flux verre

Le suivi de cette démarche s'appuie sur des **indicateurs de performance** : taux d'erreurs de tri, quantités collectées, taux de remplissage, présence de dépôts sauvages, participation du public et satisfaction des usagers, garantissant une amélioration continue du dispositif.
Un suivi et une évaluation du dispositif de collecte seront mis en place. Ils visent à mesurer l'efficacité du déploiement, la performance de la collecte et la satisfaction des usagers. Ces indicateurs permettent un pilotage continu du projet et garantissent sa durabilité.

- Les **indicateurs de mise en œuvre** portent sur le nombre de PAV installés, leur conformité technique, leur accessibilité et les délais de déploiement. Ils assurent que le projet respecte les objectifs initiaux et les normes en vigueur, notamment celles relatives à l'accessibilité PMR et à la signalétique réglementaire.
- Les **indicateurs de performance opérationnelle** mesurent l'efficacité de la collecte : tonnages collectés par site et par mois, taux de remplissage moyen, fréquence des levées, et taux de débordement. Ces données, issues des pesées ou de contrôles sur le terrain, permettent d'ajuster les tournées et d'optimiser la logistique.
- Les **indicateurs qualitatifs** évaluent la propreté des sites, la qualité du tri (taux d'indésirables), la conformité de la signalétique et la satisfaction des usagers, recueillie via des enquêtes ou des remontées terrain. L'objectif est de maintenir un tri de qualité et une bonne acceptabilité sociale du dispositif.
- Les **indicateurs environnementaux et économiques** complètent l'évaluation : taux de valorisation du carton, émissions de CO_2 évitées, coûts de collecte et de maintenance, et optimisation des trajets de collecte.

Le suivi s'organise dans le temps : à court terme pour contrôler la mise en place, à moyen terme pour mesurer la performance initiale, et à long terme pour évaluer la pérennité du service.
L'ensemble de ces données est consolidé dans un **tableau de bord de pilotage.**

Réponse du candidat (3/3)

La réussite du dispositif de collecte spécifique des cartons repose sur une stratégie de sensibilisation et de communication claire, cohérente et continue. L'objectif est d'informer, de mobiliser et de responsabiliser l'ensemble des usagers afin d'assurer un tri de qualité et une utilisation correcte des nouveaux PAV).

La communication vise d'abord à **informer** les habitants de la mise en place du service, de ses modalités d'accès et des consignes de tri : cartons propres, pliés, sans plastiques ni polystyrène. Elle doit également **valoriser la démarche environnementale** du territoire et le partenariat avec Citeo, en soulignant les bénéfices du recyclage et les impacts positifs sur la réduction des déchets. Le format retenu est donc **le courrier institutionnel couplé à un mémo-tri.**

La **campagne de communication** s'appuie sur des supports variés : affiches, flyers, mémo-tri, publications sur les réseaux sociaux, insertions dans les journaux locaux et panneaux d'information sur les PAV. Ces outils sont complétés par des **actions de proximité**, telles que des animations sur les marchés, des réunions publiques.
La communication s'organise en trois temps : **avant le déploiement** (information et préparation), **pendant la mise en place** (lancement officiel), et **après** (rappels, bilans, valorisation des résultats).

Le service communication de la CC ACVI a commencé à travailler sur les éléments de communication concernant le mémo-tri et l'habillage des PAV *(ces éléments sont des documents de travail et seront amenés à évoluer dans les prochaines semaines)* :

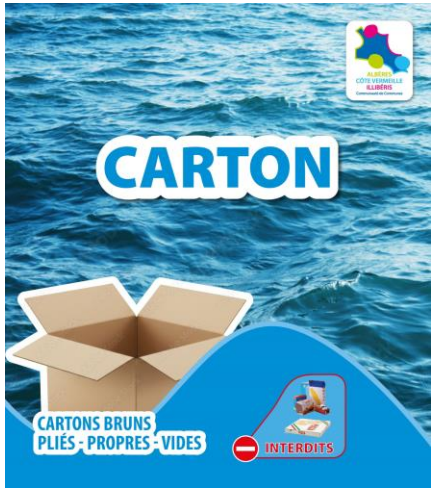

Levier 2 : Améliorer le captage des cartons et fibreux des ménages (1/1)

Méthode de déploiement prévu (anticipation, fil de l'eau, etc.) **(1 slide maximum)**

Planning de mise en œuvre du projet :

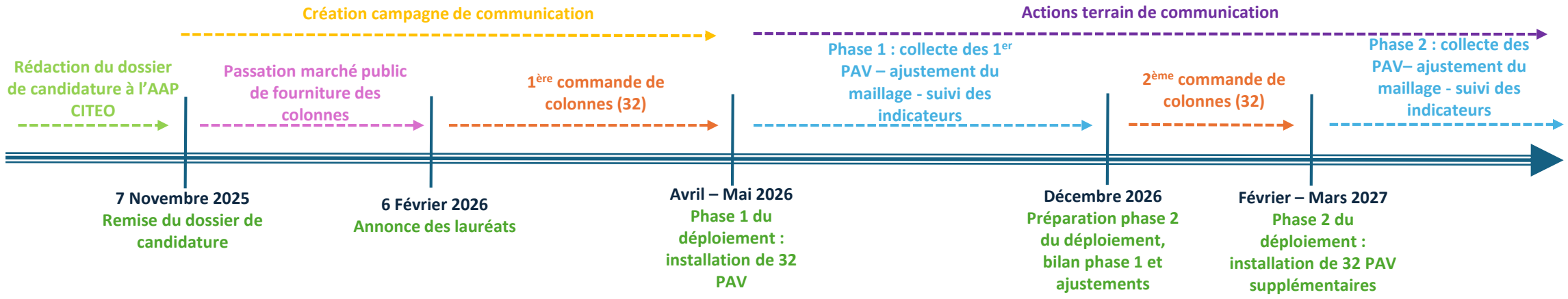

Il est prévu un déploiement en 2 phases (32 colonnes par phase). Ce calendrier permettra l'implantation des premiers équipements seulement quelques mois après l'annonce des lauréats et un élargissement du périmètre ainsi que des ajustement en phase 2. La phase 1 concernera des PAV situé sur les communes d'Argelès-sur-Mer, Saint-André et Palau-del-Vidre. La phase 2 se déroulera à la fin du 1er trimestre 2027. Cette phase de déploiement permettra d'intégrer Elne au périmètre et d'étoffer le maillage sur les 3 autres communes.

Levier 3 : Baisser le taux de refus en entrée de centre de tri

Succinctement, actions prévues au levier **(1 slide maximum)**

Réponse du candidat :

Levier 3 : Baisser le taux de refus en entrée de centre de tri

Description du périmètre ayant une mauvaise qualité de tri (schéma, mode, fréquence de collecte) et méthodologie employée pour identifier ce périmètre **(2 slides maximum)**

Réponse du candidat :

Levier 3 : Baisser le taux de refus en entrée de centre de tri

Le candidat justifiera ici de son éligibilité au regard du Taux de refus en entrée de centre de tri .

(1 slides maximum)

Réponse du candidat :

Levier 3 : Baisser le taux de refus en entrée de centre de tri

Description du dimensionnement des actions technique et communication, dimensionnement humain et financier : choix des équipements, choix des périmètres d'étude, méthode de caractérisation de la collecte sélective,...
Méthodologie et justification sont aussi attendus dans la réponse. **(3 slides maximum)**

Réponse du candidat :

Levier 3 : Baisser le taux de refus en entrée de centre de tri

Compléments sur le levier le cas échéant **(1 slide maximum)**

Réponse du candidat :

Levier 4 : Améliorer les coûts du verre et ses performances

Succinctement, actions prévues au levier **(1 slide maximum)**

Réponse du candidat :

Levier 4 : Améliorer les coûts du verre et ses performances

Description du périmètre (mode de collecte) par action prévue au levier et méthodologie employée pour identifier ce(s) périmètre(s).
Le candidat justifiera ici que ses performances de recyclage du verre répondent aux conditions d'éligibilité au levier **(2 slides maximum)**

Réponse du candidat :

Levier 4 : Améliorer les coûts du verre et ses performances

Description du dimensionnement technique (pré-collecte et collecte), humain et financier : calcul de la dotation, critère de choix des contenants, critères de choix des implantations de points d'apport volontaire, nombre et type d'équipements du projet,...

Méthodologie et justification sont aussi attendus dans la réponse.

Le candidat justifiera ici ses choix, en particulier dans le cas d'actions où une justification est explicitement demandée dans le Cahier des Charge de cet AAP.
(3 slides maximum)

Réponse du candidat :

Levier 4 : Améliorer les coûts du verre et ses performances

Méthode de déploiement prévu (anticipation, fil de l'eau, etc.) **(1 slide maximum)**

Réponse du candidat :

Levier 4 : Améliorer les coûts du verre et ses performances

Compléments sur le levier le cas échéant **(1 slide maximum)**

Réponse du candidat :

Levier 5 : Etudes et concertation portant sur la Tarification incitative et/ou Redevance spéciale incitative

Description des objectifs et enjeux liés à l'étude de la mise en place d'une tarification incitative et/ou de la redevance spéciale incitative. La tarification incitative résulte-t-elle d'une volonté politique locale, d'une concertation territoriale, ou d'une mobilisation citoyenne ? Préciser les éléments déclencheurs. **(Plusieurs slides possible)**

Réponse du candidat :

Levier 5 : Etudes et concertation portant sur la Tarification incitative et/ou Redevance spéciale incitative

Déroulement de l'étude, description des différentes étapes du projet.
Des précisions sont attendues par exemple : sur la population visée, la typologie d'habitat, le niveau d'investissement par habitants, la maitrise des coûts… **(Plusieurs slides possible)**

Réponse du candidat :

Levier 5 : Etudes et concertation portant sur la Tarification incitative et/ou Redevance spéciale incitative

Compléments sur le levier le cas échéant
(Plusieurs slides possible)

Réponse du candidat :

Levier 6 : Déploiement Tarification incitative

Description des objectifs et enjeux liés au déploiement de la tarification incitative
(Plusieurs slides possible)

Réponse du candidat :

Levier 6 : Déploiement Tarification incitative

Préciser les caractéristiques générales du projet, en indiquant : si une part incitative s'applique à la collecte sélective des emballages, la typologie du territoire concerné (urbain, rural, mixte), la population ciblée par le projet, ainsi que le niveau d'investissement rapporté au nombre d'habitants concernés.
Vous pouvez également préciser les éléments montrant une volonté de maîtrise des coûts par la collectivité. **(Plusieurs slides possible)**

Réponse du candidat :

Levier 6 : Déploiement Tarification incitative

Décrivez les modalités de déploiement du projet, en précisant la cohérence d'ensemble, le niveau de détail apporté à chaque étape (calendrier, phasage, logique de mise en œuvre) ainsi que la présence éventuelle d'une phase d'expérimentation (secteur test, modalités de suivi, objectifs visés) avant la généralisation et la facturation à blanc. **(Plusieurs slides possible)**

Réponse du candidat :

Levier 6 : Déploiement Tarification incitative

Le projet prévoit-il des ajustements organisationnels ou contractuels concernant la collecte des OMr et de la CS (révision des marchés, adaptation logistique, évolution des effectifs) ? Si oui, lesquels et sur quelles bases ? **(Plusieurs slides possible)**

Réponse du candidat :

Levier 6 : Déploiement Tarification incitative

Des adaptations des moyens de pré-collectes des OMr et/ou de le CS sont-ils proposés ? Par exemple : dotation, équipement de puçage ou contrôle d'accès au PAV, etc. **(Plusieurs slides possible)**

Réponse du candidat :

Levier 6 : Déploiement Tarification incitative

Décrivez comment la collectivité anticipe et organise la phase préparatoire à la mise en œuvre de la tarification incitative, notamment en ce qui concerne : la constitution de la base usagers (méthodologie, moyens humains, délais), les tests techniques (équipements, logiciels, remontées de données) et l'accompagnement des usagers (mise en place d'un espace de relation usagers, continuité entre préparation et facturation réelle). **(Plusieurs slides possible)**

Réponse du candidat :

Levier 6 : Déploiement Tarification incitative

Identification des risques liés au lancement de la tarification incitative et quels sont les moyens envisagés pour y palier ? **(Plusieurs slides possible)**

Réponse du candidat :